

Uvrier, le 10 juin 2016

Monsieur le Conseiller d'Etat
Oskar Freysinger
Chef du DFS
Place de la Planta 1
1950 Sion

Résolution votée à l'AD/SPVal du 4 juin 2016

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous nous permettons de vous remercier pour votre présence lors de l'AD/SPVal du 4 juin 2016 à Sion et nous vous transmettons, en annexe, la résolution votée lors de ces assises.

En vous remerciant d'ores et déjà de la suite que vous voudrez bien donner à cette résolution, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Olivier Solioz
Président



Anne-Marie Mesiano
Administratrice



Annexe : ment.

Résolution

AD / SPVal du 4 juin 2016 à Sion

Mesures d'aide au cycle 1 et redoublement

Considérants :

- Il existe de grandes disparités dans l'octroi des mesures d'aide de la part des inspecteurs et des directions dans les arrondissements.
- L'année scolaire 3H est d'une importance capitale pour les apprentissages de base de toutes les branches essentielles, en particulier de la lecture. L'expérience nous montre que les enfants n'ont pas tous la même maturité ni le même rythme d'apprentissage.
- Le programme de 4H introduit la structuration de la langue qui nécessite une bonne maîtrise de la lecture. Le passage en 4H d'un enfant qui ne possède pas ces bases et qui ne bénéficie d'aucune mesure d'aide peut engendrer une perte de confiance en soi ainsi qu'une démotivation.

Les enseignants demandent que les élèves du cycle 1 puissent bénéficier du même droit aux mesures d'aide que leurs camarades du cycle suivant.

Ils considèrent qu'une intervention d'aide est bien plus efficace lorsqu'elle est précoce et se présente à l'apparition des premières difficultés : redoublement, API, PA anticipé, thérapie, horaire alterné, différenciation, heures complémentaires.

Les enseignants porteront une attention particulière aux enfants ainsi aidés afin d'éviter toute cristallisation des difficultés ou effet négatif de l'étiquette pouvant être associée à ces élèves.